

<https://anne-frank.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article845>



PAI : Projet d'Accueil Individualisé

- Vie du collège - Santé et citoyenneté -



Date de mise en ligne : mardi 3 octobre 2017

Copyright © Collège Anne Frank - Tous droits réservés

Les enfants nécessitant des soins, des traitements ou des aménagements liés à une maladie (chronique, évolutive, ...) peuvent prétendre à un PAI.

Le document est à demander auprès de l'infirmière, Mme CAMPION. Celui-ci est à compléter et à signer. Les parents doivent joindre impérativement une ordonnance mentionnant le traitement à administrer ou les aménagements à effectuer.